Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220607-220607_B_DEL3-DE

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20220607_DL_03

OBJET : Avenant n°1 à la convention tripartite relative à l'usage des réseaux publics de distribution avec la SICAE de la Somme et du Cambraisis et la FDE de la Somme

Date de convocation :
29 avril 2022

Date de séance :
7 juin 2022

Date d'affichage :
17 juin 2022

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 7

———————

Séance en présentiel et visioconférence
Règles de fonctionnement selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, DELETRE Margaux, GEST Alain, DELFOSSE Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :
Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Monsieur PARSIS Lauret
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

———————

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes, conclue entre le syndicat mixte Somme Numérique, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la SICAE de la Somme et du Cambraisis et transmise au contrôle de légalité le 11 mai 2015
- Vu le projet d'avenant ayant pour objet de modifier la convention initiale notamment concernant :
  - Les modalités d'échanges du calendrier de déploiement,
  - Les conditions techniques pour le calcul de flèches et d'efforts,
  - La rémunération des études et les délais de traitement des réponses,
  - La mise en place d'un forfait pour le remplacement des supports basse tension.

Considérant l'intérêt de préciser les engagements entre les Parties dans un objectif de faciliter le déploiement du réseau de fibre optique public,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220607-220607_B_DEL3-DE

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°1 à la convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes, conclue entre le syndicat mixte Somme Numérique, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la SICAE de la Somme et du Cambraisis, est adopté

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération